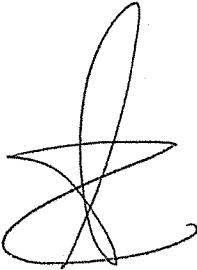


Cabinet

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 10 mai 2016


10 mai 2016
11h39

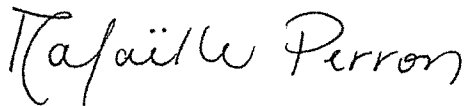
Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,


Nous souhaitons pouvoir débattre le mercredi 11 mai 2016, à la période prévue à cet effet, de la motion jointe en annexe par le député de Bourget.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de cabinet,



Rafaëlle Perron


10 MAR 2016
11h39

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

« Que l'Assemblée nationale réaffirme la primauté du français, la langue officielle du Québec;

Qu'elle réitère que la protection du français est une responsabilité historique et un devoir quotidien du gouvernement du Québec;

Qu'elle réaffirme le caractère toujours essentiel de la Charte de la langue française;

Enfin, que l'Assemblée nationale prenne acte du jugement de la Cour d'appel du Québec concernant la langue d'affichage, prononcé le 28 avril 2015, et qu'elle demande au gouvernement du Québec d'introduire une modification à la Charte de la langue française afin d'assurer la nette prédominance du français dans l'affichage commercial au Québec. »
